

## Pacte : ne signez pas les yeux fermés !

En plus de la revalorisation « socle » inconditionnelle, vous allez être sollicités pour vous engager sur le « pacte enseignant ». Le pacte consiste à rajouter à votre service standard de nouvelles missions sur la base du volontariat et sous le contrôle du chef d'établissement. Dans ce cadre :

- Vous allez vous engager à assurer de manière prioritaire et au pied levé le **remplacement de courte durée** de vos collègues absents quelle que soit leur discipline (absences inférieures à 15j) : remplacement tous niveaux, dans votre discipline, sur un volume maximal de 18h, vous comblerez un vide dans l'EDT.  
→ Ce principe entre en collision avec le système actuel : remplacements assurés par des HSE et liberté locale pour adapter les EDT, le pacte va logiquement s'y substituer et modifier en profondeur notre fonctionnement quotidien.
- Vous aurez une **rémunération supplémentaire sous forme de primes** (donc uniquement et mal prise en compte pour votre retraite complémentaire).
- Vous devrez **rendre des comptes** à votre adjoint chaque année sur la bonne exécution de vos missions pactées.

### Des conséquences préoccupantes :

- Le pacte va créer de la **tension en salle des personnels** entre les collègues qui assureront des missions pactées et ceux en assurant bénévolement. Ou comment démobiliser collectivement en voulant inciter individuellement...
- Il est **inéquitable** puisque tout le monde ne pourra pas y répondre de manière semblable. Il va en particulier sur ce sujet **accentuer les inégalités femme-homme**. Sans parler de nos collègues ATLS qui ne pourront pas y prétendre.
- Il va remettre en cause le système actuel des décharges de service statutaires ou réglementaires (coordo, tiers temps ESC, référent EPA2, coop inter, labo, missions particulières) : **pacte et décharges sont contradictoires**, nous n'aurons pas des moyens en double pour réaliser les mêmes missions.
- La réforme de la voie professionnelle s'appuie largement sur le pacte pour sa mise en œuvre : il revient donc désormais aux enseignants d'assumer par une hausse de leur temps de travail les évolutions du système éducatif...
- Enfin, il ne règle en rien la problématique des **absences de longues durées** non remplacées ni celles des **recrutements** (postes non pourvus).

**#nonaupacte**

### Missions supplémentaires listées dans le cadre du pacte :

Missions pacte	Équivalent et compensations actuelles
Remplacement de courte durée 18h ( <b>mission prioritaire</b> ).	HSE / arrangement local pour optimiser les EDT
Accompagnement de la mise en œuvre de dispositifs et d'initiatives pédagogiques, éducatives et techniques.	Montage de projets / stage co en lien avec les référentiels AMI expérimentation Tiers temps animation et développement des territoires Formations sur site (RLF)
Participation à l'orientation et à la découverte des formations de l'enseignement agricole et des métiers du vivant (en lien avec la découverte des métiers en 5 <sup>ième</sup> ).	Pas d'équivalent. Qu'en sera-t-il de la participation aux forums ? pas de réponses pour le moment.
Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.	Fonction de lecteur-scripteur ? / AP
Suivi des élèves en difficultés.	HSE individualisation / AP
Accompagnement des transitions agro-écologiques et climatiques.	Référent EPA2
Suivi intensifié des élèves en difficulté.	HSE / AP
Relation école-entreprise.	Coordo / profs de matières pro
Accompagnement de l'avenir professionnel.	PP / prof-doc

**La crise d'attractivité du métier d'enseignant doit être la priorité absolue.** La régler par la seule entrée rémunération ne sera pas suffisant. Encore moins quand l'augmentation s'avère à ce point inéquitable et liée à une hausse du temps de travail.

**Demandes :**

- Intégrer l'enveloppe budgétaire « pacte » dans celle du « socle ».
- Maintenir les HSE et le principe actuel des décharges et tiers temps pour missions particulières.
- Lever les freins au remplacement de courte et longue durée : faciliter les recrutements ponctuels d'enseignants (recrutement plus rapide, allongement de la durée initiale des contrats ACER et règlement du problème des premières payes incomplètes).
- Valoriser par le biais d'HSE et d'HSA les fonctions réalisées bénévolement (lecteur-scripteur, responsable local de formation RLF, animateur de réseau régional...)